



**Moniteur De La Liberte
d'Expression En Afrique De
l'Ouest**

Juillet-Septembre 2016

BLE DES MATIÈRES

naire Exécutif2

duction.....3

oche Méthodologique4

tions à l'Echelle des Pays..... 4

des Violations4

ars des Violations6

s des Violations7

yses Comparées des Résultats des Troisièmes Trimestres de 2015 et 2016.....8

clusion.....9

mmandations.....10

Sommaire Exécutif

erté d'expression et de la presse s'est améliorée d'une manière significative dans l'Afrique de l'Ouest au cours des ères décennies. L'adoption des normes démocratiques dans les années 90 a donné plus de latitude au citoyen pour ex droits à la liberté d'expression ainsi que d'autres droits fondamentaux. La plaidoirie, en particulier le travail de la Fond edias pour l'Afrique de l'Ouest MFWA, a largement contribué aux améliorations que connaît la région aujourd'hui.

ant les 19 dernières années, la MFWA assure le suivi et établit des rapports sur les violations des droits à la li ression dans tous les 16 pays ouest africains. Le suivi et la surveillance quotidiens des violations des droits à la li ression sont assurés par des journalistes expérimentés qui sont les correspondants de MFWA travaillant dans les 16 pays orts issus des activités de suivi mettent souvent en relief les agressions contre les médias, introduction, révisio fication des lois affectant les droits à la liberté d'expression d'une manière positive ou autrement, ainsi que d'autres évolu l'environnement de liberté d'expression dans la région. Les rapports formulent aussi des recommandations pour qu nes soient accordées des mesures correctives et des réparations.

l'A assure l'analyse et le collationnement des rapports de suivi pour les publier trimestriellement sous le titre de *West . Expression Monitor (The Monitor)*. Le *Monitor* dresse un bilan approfondi de la situation de liberté d'expression dans la régio int en relief les dernières tendances et pratiques. La présente édition du *Monitor* se concentre sur les constatations issu illance et suivis des violations des droits à la liberté d'expression ainsi que sur d'autres évolutions pendant le trois tre de 2016 (Juillet-Septembre).

:-cinq violations des droits à la liberté d'expression étaient enregistrées au cours de la période à l'examen, représentant tion de 44% par rapport au troisième trimestre de 2015 (Juillet-Septembre). Cette importante réduction est une évol ive. Toutefois, le manque de réparation pour presque tous les cas de violation représente toujours un revers majeur. Ce n mpunité encourage progressivement l'autocensure et la répression dans certains pays comme la Gambie.

roduction et Généralités

igue des changements démocratiques qu'a connue l'Afrique de l'Ouest au début des années 90 a largement contribué à oration du paysage de la liberté d'expression dans la région. Suite à l'adoption du multipartisme, la majorité des Etats ins se sont dotés des lois de plus en plus libérales sur la presse et sur la liberté d'expression.

démarche a par ailleurs favorisé la prolifération des médias de masse, surtout la radio qui ne cesse d'offrir aux citi tage d'opportunité pour s'exprimer sur des sujets leur concernant. Conséquemment, les citoyens prennent de plus en ience de leurs droits, tandis que les gouvernements deviennent de plus en plus tolérants envers le dissentiment. Cepen uez vieilles attitudes répressives résistent encore au changement et représentent t toujours une menace pour les lib cratiques, y compris la liberté d'expression, d'association et de rassemblement. Par exemple, la diffamation criminelle c urs dans le code pénal de certains pays.

les juridictions où la diffamation est dépénalisée, les instances judiciaires prononcent des peines lourdes afin de dissua tage critique. Certains gouvernements instrumentalisent le dispositif national de sécurité pour intimider les voix critiq attitude qui a survécu les anciens régimes autocratiques est souvent la source de plusieurs violations enregistrées da irt. Les violations se présentent sous plusieurs formes dont les plus fréquentes sont les attaques physiques ainsi que ations/ détentions arbitraires. Les menaces, y compris les menaces de mort - sont aussi utilisées pour dissuader les critiq

le but de porter ces menaces contre la liberté d'expression à l'attention du public et d'exiger à ce que la justice soit re les crimes contre les journalistes, pour les atteintes à la liberté de la presse, les acharnements contre les organes de mé

ssidents, la MFWA a initié depuis quelques années le suivi au quotidien des violations des droits à la liberté d'expressi
res libertés tout en reportant sur ceux-ci sous formes des alertes.

lertes sont analysées trimestriellement et sont publiées sous le titre de West Africa Free Expression Monitor (The Mor
is son introduction en 2014, le Monitor sert de rapport de référence pour la promotion, la défense et la protection des c
berté d'expression. Le suivi et le reportage sont guidés par et basés sur les instruments juridiques régionaux, internatio
roits de l'homme dont la plupart de pays ouest africains sont signataires. .

ii est remarquable c'est le fait que tous les 16 pays de la région sont des partis signataires du Pacte international relati
s civils et politiques (PIDCP) et de la Charte africaine sur les droits de l'homme et des peuples, dont l'objectif principal e
garder les droits à la liberté d'expression, d'association et de rassemblement. Par exemple l'Article 9 de la Charte afri
it que "chaque individu a le droit à l'information" et "que chaque individu a le droit d'exprimer et de disséminer son op
les limites de la loi". Il est prévu à cet effet, entre autres, dans la Charte africaine que "chaque individu a le droit de s'ass
nent avec d'autres." En plus, tous les pays de la région se sont dotés de constitutions qui garantissent la liberté d'expres
rassemblement.

ouveau rapport couvre la période du mois de juillet à septembre 2016, et expose les violations recensées, leurs fréquence
de violations, les auteurs et les pays dans lesquels ces violations ont été commises.

roche Méthodologique

pport a été établi à partir des rapports de suivi soumis au quotidien par les correspondants de la MFWA dans les diffé
Dans le souci d'établir un rapport compréhensif, nous avons fait recours aux informations complémentaires sur le site
seau IFEX¹ qui présente d'autres violations rapportées par ses organisations membres des droits de l'homme.

pport a comme ligne directrice les Indices de l'UNESCO sur la sécurité des journalistes, particulièrement, les indices
ité et de l'impunité.

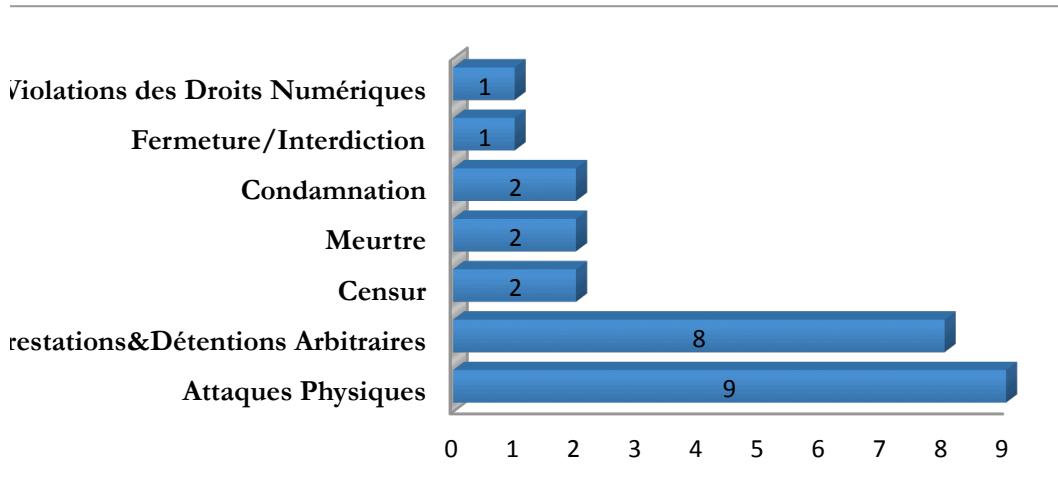
atal, 25 violations ont été enregistrées au cours des six mois de suivi. Les résultats sont repartis ci-dessous selon les sous-
nts: violations à l'échelle des pays, les types des violations, les auteurs de ces violations, et les cibles des violations.
se comparative est également faite entre les incidents de violations de la liberté d'expression entre 2015 et 2016.
ment soulignées dans ce rapport les plus importantes évolutions en matière de la liberté d'expression et du développeme
a qui se sont produites au cours des six mois de suivi. Pour conclure, le rapport formule un certain nombre
nmandations en vue de faciliter une amélioration d'un environnement favorable au métier des médias dans la région.

lents des Violations des Droits à la Liberté d'Expression

idents de violations des droits à la liberté d'expression ont été enregistrés dans la région au cours des trois mois de
se présentent sous plusieurs formes et a des fréquences variées. Sept catégories de violations ont été recensées dont l'at
que est la plus fréquente avec 9 incidents. Viennent ensuite les arrestations/détentions arbitraires (8). Malheureusement,
e meurtre ont été reportés. **La graphique 1** ci-dessous illustre les violations mentionnées ci-dessus ainsi que d'autres att
berté d'expression.

EX est un réseau global d'une centaine d'organisations des droits à la liberté d'expression y compris la MFWA. Basé à Toronto,
la, IFEX rassemble et publie des rapports sur les violations de la liberté d'expression lui signalées par ses membres.

Graphique 1: Types des Violations Enregistrées

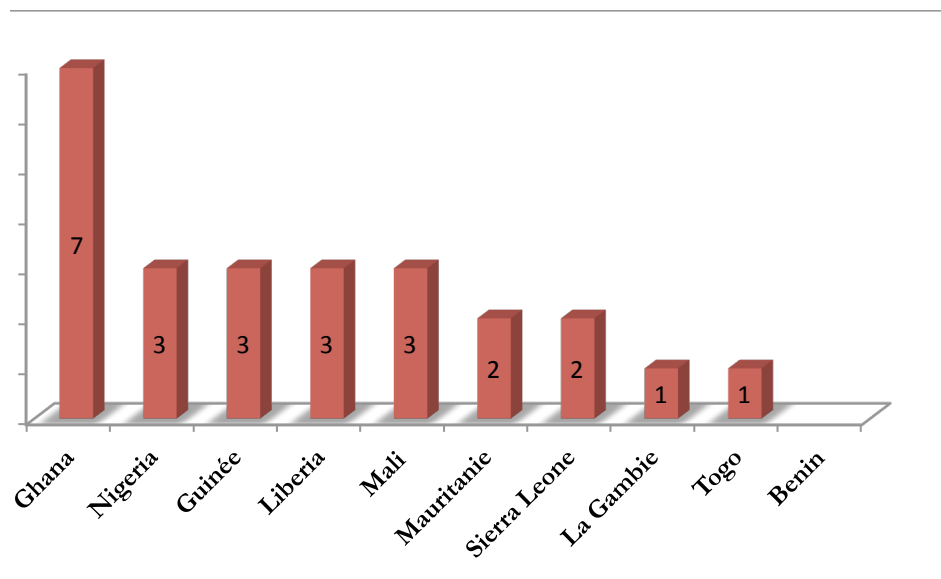


et Incidents des Violations des Droits à la Liberté d'Expression

violations de la liberté d'expression étaient rapportées dans 10 pays. Il s'agit du Benin, Ghana, Guinée, Liberia, Mauritanie, Nigeria, Sierra Leone, Gambie et Togo.

Ghana a enregistré le plus grand nombre de violations recensées (7). Il est suivi par la Guinée, le Nigeria et Mali avec trois incidents chacun. Sont illustrés dans **la graphie 2** ci-dessous les autres pays qui ont rapporté des violations ainsi que la fréquence des incidents.

Graphique 2: Pays et Fréquence des violations enregistrées



Comme l'indique la graphique 2 ci-dessus, six pays n'ont enregistré aucune violation; le Burkina Faso, le Cap Vert, la Côte d'Ivoire, la Guinée Bissau, le Niger et le Sénégal. Comme rapporté dans des précédents Monitor, le Cap Vert s'est illustré par

onnement progressiste en matière de la liberté d'expression, ce qui s'explique par le fait qu'aucune violation n'a été sig le pays depuis l'introduction du Monitor.

et Types des Violations Enregistrées

catégories de violations enregistrées dans les 10 pays varient d'un pays à un autre. La plupart des attaques physiqu ortées se sont produites au Ghana. Les cinq autres incidents d'attaque physique étaient signalés dans les autres pays. En c erne les arrestations et détentions arbitraires, six sur les huit incidents enregistrés s'étaient produits au Ghana et le Ni e est de noter que toutes les trois violations rapportées au Nigeria étaient des arrestations et détentions arbitraires.

cas distincts de meurtres ont été rapportés en Sierra Leone et au Mali. Dans ces deux incidents ; les victimes exer droits de manifester. Dans le cas de Sierra Leone, un jeune de moins de 20 ans a été tué par la police qui a tiré sur lui per manifestation contre la délocalisation d'un centre de formation pour l'emploi. Alors que certains des manifestants décl a police a tiré sur des manifestants pacifiques, la police soutient que la manifestation qui a débuté pacifiquement, est p devenue violente avec quelques adolescents mettant le feu à un immeuble. La police a conséquemment tiré du nogène et à balles réelles sur les manifestants, tuant une personne et faisant plusieurs autres blessés. Au Mali, les suppor ohammed Bathily, journaliste et activiste populaire qui était arrêté, ont reçu une information selon laquelle il allait compa nt la justice. Les sympathisants s'étaient rassemblés devant la cour pour manifester, après avoir attendu sans voir compa ivenu. La police a été appelée pour maintenir l'ordre. Malheureusement, ils ont tiré des gaz lacrymogènes et des balles ré une personne et blessant des douzaines.

ant la période sous revue, deux cas de condamnation ont été enregistrés en Mauritanie et Gambie. Pour avoir exprim sition à l'éviction d'une communauté d'un bidonville, des activistes de la société civile ont été accusés d'avoir participé : festation violente au côté de ladite communauté, et sont ensuite condamnés à une peine de 2 à 15 ans de prison ferme bie, 19 personnes ont été condamnées à trois ans de prison ferme chacun pour avoir procédé à une manifestation paci autorisée. Les condamnés croupissaient derrière les barreaux depuis le 16 Avril sous sept chefs d'accusation, à s mblement non autorisé, rébellion, incitation à la violence, entrave à la circulation, organisation d'un cortège aut réissance à un ordre pour disperser un cortège non autorisé et association des malfaiteurs. **Le Tableau 1** ci-dessous m pes de violations recensées dans chacun de 10 pays en question.

au 1: Pays et Types des Violations Enregistrées

s	Type de Violation							Total
	Meurtre	Attaque physique	Arrestation /Détention Arbitraire	Condamnation	interdiction/ fermeture	Censure	Violation des droits numériques	
na	0	4	3	0	0	0	0	7
eria	0	0	3	0	0	0	0	3
	1	1	0	0	0	0	1	3
née	0	1	1	0	0	1	0	3
ra ne	1	1	0	0	0	0	0	2
itanie	0	0	0	1	0	1	0	2
ria	0	0	1	0	1	0	0	2

o	0	1	0	0	0	0	0	1
mbie	0	0	0	1	0	0	0	1
in	0	1	0	0	0	0	0	1
al	2	9	8	2	1	2	1	25

Auteurs des Violations de Liberté d'Expression

Agents de sécurité, les fonctionnaires d'Etat, les tribunaux et les groupes organisés ont été les principaux auteurs des violations des droits à la liberté d'expression recensées au cours de trois mois de suivi. Les agents de sécurité en sont les premiers, ayant perpétré 20 (80%) sur les 25 incidents signalés. Les agents de sécurité ont commis des violations dans huit pays ou des violations ont été signalées. Ils étaient d'ailleurs responsables pour les meurtres commis en Sierra Leone et au Mali. Dans les deux autres pays où ils n'ont pas été cités comme auteurs des violations (la Gambie et la Mauritanie), les agents de sécurité ont contribué d'une manière indirecte aux violations. En Gambie, par exemple, les personnes condamnées pour la manifestation ont été d'abord arrêtées et détenues de manière arbitraire par les forces de l'ordre le 16 avril. Pareillement, les activistes de la Mauritanie avaient été arrêtés en juin par les agents de sécurité avant d'être condamnés en Août.

Les fonctionnaires d'Etat se classent au second rang des pires auteurs des violations, avec deux incidents rapportés à leur compte. En Mauritanie, les fonctionnaires d'Etat ont empêché certains journalistes issus des organes de média dits hostiles de couvrir le Sommet Arabe. Au Mali, les fonctionnaires d'Etat sont tenus responsables pour le blocage d'accès à l'internet, quand bien qu'ils ont par la suite nié avoir interféré avec le réseau de l'internet dans le pays. Incidemment, les arrestations s'étaient produites peu après les heurts entre les forces de l'ordre et les sympathisants du journaliste et activiste Ahmed Bathily.

Des autres violations signalées ont été commises par des tribunaux en Mauritanie et en Gambie. En Mauritanie, des juges anti-esclavagistes ont été condamnés à 2-15 ans de prison ferme. Malgré le manque de preuve soutenant l'accusation, les juges auraient directement participé à la violente manifestation, les activistes ont été reconnus coupables. Dans le cas de la Gambie, un Tribunal de première instance a prononcé une peine de prison contre 19 membres de l'opposition pour leur participation à la manifestation contre la mort en détention d'un de leurs collègues.

Les supporters du Ghana, un groupe de fanatiques du football ont attaqué deux journalistes, Gomes Pageh et Emmanuel Opoku Tinkorang. Les derniers faisaient les commentaires d'un match entre deux clubs locaux. Ils ont agressé les journalistes parce que l'un d'eux avait été qualifié de "louche" un penalty accordé à l'équipe hôte. **Le Tableau 2** ci-dessous donne plus de détails sur les auteurs des violations des droits à la liberté d'expression signalées dans chacun des 10 pays concernés.

Tableau 2: Pays et Auteurs des Violations

Pays	Type d'auteur				
	Agents de Sécurité	Fonctionnaires d'Etat	Groupe Organisé	Tribunaux	Total
Gambie	6	0	1	0	7
Mali	3	0	0	0	3
Mauritanie	2	1	0	0	3
Sierra Leone	3	0	0	0	3
Sierra Leone	2	0	0	0	2

Mauritanie	0	1	0	1	2
Sierra Leone	2	0	0	0	2
Libéria	1	0	0	0	1
Gambie	0	0	0	1	1
Guinée	1	0	0	0	1
Total	20	2	1	2	25

Incidents /Victimes des Violations

Cette section présente les données sur les victimes directes des 25 violations enregistrées au cours de la période de suivi, et le nombre total de personnes affectées (d'une manière directe ou indirecte) par ces violations. Les violations enregistrées incluent généralement comme cible des individus (hommes et femmes), souvent journalistes, activistes de la société civile et partisans politiques. Certaines violations sont dirigées contre des organes de média spécifiques et, dans d'autres cas, contre le paysage médiatique entier ou le grand public. 20 sur les 25 incidents signalés avaient pour cible les individus qui sont journalistes, activistes de la société civile et partisans des partis politiques.

Deux incidents ont affecté des organes de média au Libéria et au Bénin, alors que deux autres ont affecté le paysage médiatique général en Mauritanie et Guinée. Un incident de fermeture partielle de l'internet s'est produit au Mali dont tous les usagers d'internet étaient victimes.

Il convient de préciser, que bien que chaque cas soit rapporté et compté comme un seul incident de violation des droits à la liberté d'expression, les victimes en pourraient être plusieurs personnes. Autrement dit, alors que certains incidents affectent un individu, d'autres incidents affectent des groupes. Par exemple, les deux incidents distincts de meurtre rapportés au cours de la période de suivi ont fait chacun une victime. Par contre, les deux incidents de condamnation enregistrés en Mauritanie ont fait un total de 32 victimes. En Mauritanie, 13 activistes anti-esclavagistes ont été emprisonnés tandis que deux membres de l'opposition ont été mis derrière les barreaux dans l'autre incident. Ainsi, les faits enregistrés en Mauritanie ont été comptés comme deux incidents séparés ont fait plus que deux victimes. En fin de compte, 52 individus étaient affectés par les 25 violations recensées. Dans d'autres cas, il a été difficile d'établir le nombre exact des victimes de certains incidents. Par exemple, la fermeture partielle de l'internet rapporté au Mali a affecté tous les usagers de l'internet dans le pays à 2.2 millions de personnes.

Obstacles à la réparation pour les Actes des Violations

Depuis l'introduction du Monitor en 2014, on constate un manque de volonté politique de la part des autorités dans les efforts pour assurer la réparation pour les actes de violation rapportés. Malheureusement, ce manque de volonté politique constitue un obstacle à la lutte contre les violations de la liberté d'expression, car cela encourage les principaux auteurs, surtout les autorités, à persister dans le forfait en toute impunité. Même dans les situations où les constatations du suivi ont mené la MFV à déposer une pétition aux autorités pour qu'elles punissent les auteurs des violations ou bien qu'elles assurent des réparations aux victimes, l'effort n'a souvent pas abouti – par exemple, [le cas de Stan Dogbe, un conseiller du Président du Ghana](#).

La question de l'impunité ne fait pas exception pendant la période sous revue. Presque toutes les violations rapportées au cours des mois demeurent impunies. Un seul cas de réparation a été constaté au Ghana. Dans l'incident en question, les agents de renseignement ont fait une descente au domicile d'un écrivain et ont saisi des exemplaires de ses publications.

plus tard, les romans ont été remis à l'écrivain, qui a été ensuite libéré. Cependant, aucune explication n'a été donnée par les autorités concernant l'affaire et l'auteur n'a reçu aucune autre compensation. Ceci est le triste vécu quotidien des journalistes et activistes en Afrique de l'Ouest qui se voient souvent arrêtés et détenus d'une manière arbitraire pour être ensuite inculpés ou dédommagement et ce, pour n'avoir fait qu'exercer leur droit à la liberté d'expression.

Analyse Comparative des Tendances du suivi des Troisièmes Trimestres de 2015 et de 2016.

De manière générale et en termes des fréquences, il y a d'importantes variations entre les résultats de la surveillance de Juillet-Septembre 2016 et ceux de la période correspondante de l'année précédente. En ce qui concerne les autres variables tels que le nombre de violation, les auteurs et même les pays où les violations se sont produites, les constats ne montrent que de variables.

Les constats des deux périodes à l'examen (Juillet-Septembre 2016) et (Juillet-Septembre 2015) font état d'une réduction dans les incidents des violations des droits à la liberté d'expression pendant le troisième trimestre de 2016. Alors que 25 incidents de violations au total étaient rapportés pendant le troisième trimestre de 2015, la période correspondante de 2016 a enregistré que 25 violations. En l'espace d'une année, il y eu une baisse de 44% dans les incidents de violation.

Les types de violations des droits à la liberté d'expression enregistrées au cours des deux périodes sont assez semblables. Les pays ont chacun enregistré des incidents tels que les arrestations/détentions arbitraires, attaques physiques, la condamnation à mort. Toutefois, le troisième trimestre de 2015 n'avait enregistré aucun cas de meurtre, alors que la période Juillet-Septembre 2016 en a enregistré deux.

Les principaux auteurs des violations au cours des deux périodes sont les mêmes. Au cours des deux périodes, les agents de sécurité sont en tête de la liste des auteurs des violations des droits à la liberté d'expression. Les agents de sécurité sont suivis de près par les fonctionnaires d'Etat.

À l'échelle des pays, il n'y a eu que peu de variation dans le nombre des pays qui ont enregistré des violations – 11 pays pendant le troisième trimestre de 2015 contre 10 pays pendant la période correspondante de 2016. Cependant, on a constaté que les violations en termes des pays particuliers où des violations ont été rapportées. Certains pays ont enregistré des violations pendant les deux périodes; Ghana, Guinée, Mali, Nigeria, Gambie et Togo. Le Nigeria a enregistré le nombre le plus élevé d'incidents de violation (12) au cours de la période Juillet-Septembre 2015, alors que le Ghana a pris le relais avec (7) incidents pendant la période de 2016. Tandis que la fréquence des incidents au Nigeria est passée de douze en 2015 à trois en 2016 (trois incidents), les incidents des violations au Ghana sont passés de quatre en 2015 à sept en 2016. Outre le Togo, les trois autres pays ont aussi rapportés soit des réductions soit des augmentations. **Le Tableau 3** ci-dessous donne davantage de précision sur les variations enregistrées en ce qui concerne les réductions et augmentations des incidents dans les six pays qui ont enregistré des violations pendant les deux périodes. Les autres pays qui ont rapportés des violations pendant l'une de deux périodes figurent également dans le tableau.

Tableau 3: Pays et Fréquence des Violations Enregistrées pendant les 3èmes Trimestres de 2015 et 2016

Juillet - Septembre 2015		Juillet - Septembre 2016	
Pays	Fréquence des Violations	Pays	Fréquence des Violations
Ghana	4	Ghana	7
Guinée	5	Guinée	3

Mali	1	Mali	3
Nigeria	12	Nigeria	3
La Gambie	4	Gambie	1
Togo	1	Togo	1
Burkina Faso	10	Bénin	1
Côte d'Ivoire	3	Liberia	2
Guinée Bissau	1	Mauritanie	2
Niger	2	Sierra Leone	2
Sénégal	2		
Total	45		25

Recommandations

Gouvernements en Afrique de l'Ouest

Appeler à ce que les acteurs étatiques et non-étatiques respectent et protègent le droit à la liberté d'expression

et promouvoir la sûreté et la protection des journalistes et des organes de la presse

Appeler à ce que les agents de sécurité cessent de violer les droits des journalistes et d'autres individus exerçant leurs droits de liberté d'expression. Spécifiquement, la police et d'autres forces de sécurité doivent cesser de commettre des actes de violence, d'arrestations/détentions arbitraires, et de menace contre les individus.

Engager les forces de l'ordre pour qu'elles apprécient le travail des médias dans une société démocratique et qu'elles travaillent en collaboration avec les médias.

Demander des comptes aux auteurs des violations en intentant des procès civils, ou au moyen des sanctions administratives contre l'impunité.

Appeler à l'application du jugement contraignant de la Cour africaine de la Justice dans l'affaire Lohé Issa Konaté v. Burkina Faso et à l'application des lois sur la diffamation criminelle.

CEDEAO

Appeler les pays membres à "faire respecter les droits des journalistes" comme prévu dans l'Article 66 du Traité révisé de l'Union africaine (UA).

Appeler à l'imposition et à l'application de sanctions contre les pays membres qui passent outre leurs obligations statutaires.

Appeler à l'imposition et à l'application de sanctions contre la Gambie pour le non-respect et les violations persistantes de ses obligations statutaires.

ner des enquêtes indépendantes sur les violations des droits à la liberté d'expression dans les différents pays par le Rapport de la Commission Africain pour la Liberté d'Expression et Accès à l'Information

voyer des missions d'établissement des faits dans les pays ouest africains

veiller les pays ouest africains pour leur respect du jugement contraignant dans l'affaire Lohé Issah Konaté au sujet réalisation des délits de la presse.

ervenir en Gambie pour dénoncer les violations massives et systématiques des droits humains et la culture d'impunité le régime du Président Yahya Jammeh

porteur spécial des Nations Unies sur la liberté d'opinion et d'expression

peler les gouvernements en Afrique de l'Ouest, surtout ceux des pays où les violations sont fréquentes à respecter ger les droits à la liberté d'expression.

rgir les missions d'établissement des faits pour inclure les pays ouest africains

iter les pays ouest africains qui ont lancé une invitation permanente aux titulaires de mandat au titre des procédures spéciales: Benin, Cap Vert, Ghana, Guinée-Bissau, Niger, Nigeria, et Sierra Leone.

anes de la Presse et Journalistes

re montre toujours des normes élevées et du professionnalisme.

administrateurs et propriétaires des organes de média doivent signaler les violations contre les organes et les journalistes

administrateurs des organes de la presse doivent s'engager à la protection et à la sécurité des journalistes en utilisant tous les moyens légaux pour assurer la justice aux personnels des médias dont les droits sont violés dans l'exercice de leurs fonctions.